

Le rôle du médecin face au patient souffrant en fin de vie, selon le Judaïsme

1) Introduction :

Il convient de rappeler quelques textes fondamentaux du Judaïsme, avant d'entrer dans le vif du sujet, afin de démontrer combien l'attitude soignante est importante dans la religion juive¹.

Dans le livre de l'Exode², nous lisons :

« *Moi l'Eternel je te guérirai* »³.

Texte fondamental : Dieu est un médecin, pour les juifs.

De même le Talmud⁴ insiste sur l'obligation de venir au secours de son prochain en danger, en se basant sur le verset du Lévitique, chapitre 19, 16 :

« *Ne sois pas indifférent au sang de ton prochain !* »

L'obligation de soigner est donc de prime importance dans le Judaïsme, car même lors d'une rixe entre deux hommes, le médecin ne doit pas prendre parti et soigner avant tout⁵:

« *Si des hommes se prennent de querelles et que l'un frappe l'autre d'un coup de pierre ou de poing, sans qu'il en meure, mais qu'il soit forcé de s'aliter, s'il se relève, et qu'il puisse sortir, appuyé sur un bâton, l'auteur de la blessure sera absous. Toutefois, il paiera le chômage et les frais de la guérison* ».

Plus tard, le plus grand médecin juif du Moyen-Age, Maimonide, insistera sur l'obligation de soigner *tout patient, même son ennemi*.

Bien sûr, il y a des limites à ces commandements : le suicide n'est pas permis dans le Judaïsme (la vie est sacrée, y compris la sienne propre) ; le médecin juif, le soignant juif (infirmier, secouriste, etc.) doivent donc tout faire pour ramener à la vie celui qui a fait une tentative de suicide, même s'il l'a décidée consciemment !

Mais, et cela nous concerne, quand le médecin ne peut plus offrir une thérapie effective au patient, n'arrive plus à soulager sa souffrance, ne parvient pas à le guérir, *il cesse d'être un médecin*, et prend le rôle de n'importe qui face à la souffrance d'un être cher.

¹ Ce qui explique le nombre pléthorique de médecins juifs de par le monde, et notamment en Israël : un pour 300 habitants actuellement !

² Chapitre 15 : verset 26.

³ Littéralement : « *Je suis ton médecin* ».

⁴ Commentaires très riches de la Bible.

⁵ Tout en étant payé, ce qui évite les risques de culpabilité chez le patient, notion importante selon Freud et ses disciples...Ce qui n'a pas empêché, au cours des siècles l'accusation de « pingres » à l'encontre des médecins juifs, de la part du Catholicisme !

Développons cela.

2) Le patient mourant

La peur de la mort existe dans toutes les cultures.

Dans les sociétés développées, les progrès de la médecine ont été tellement impressionnants, que l'idée de la maintenance de la vie par le médecin est très prégnante dans le public. De même, les techniques et les médicaments modernes, permettent de contrôler la douleur, voire de la supprimer dans beaucoup de cas.

La mort peut donc être envisagée avec dignité.

La tentation de maîtriser le moment de cette mort est un désir qui s'exprime de plus en plus de la part des patients et/ou de leurs familles.

L'euthanasie est donc plus que jamais à l'ordre du jour dans les pays développés.

Cette dernière peut être volontaire (le patient l'exige de son médecin), non volontaire (la demande vient de la famille), involontaire (le soignant l'exécute sans consulter le patient et/ou sa famille), passive (arrêt des soins, ce qui entraîne la mort).

Le médecin peut être amené par son patient à fournir à ce dernier la drogue qui terminera sa vie.

Il n'aura pas « tué » son patient, mais aura permis à ce dernier de se suicider⁶.

L'euthanasie est à distinguer des soins palliatifs, dont le but est de soulager la souffrance du patient en fin de vie, sur les plans somatique et psychologique. Il n'est donc pas question dans ce cas d'achever sa vie, par des moyens non « naturels ».

Mais la morphine qui est un analgésique puissant, peut provoquer des difficultés respiratoires (pneumonies, hypoventilation ou apnée), et le médecin peut forcer la dose pour alléger la souffrance, ce qui rapproche l'instant de mort...

Dans l'ensemble du corps médical, de par le monde développé, de manière surprenante, les médecins juifs sont plus enclins à pratiquer l'euthanasie, lorsque la souffrance du patient devient intolérable pour lui, et que son espérance de vie est tout à fait compromise.

De manière surprenante, car le Judaïsme est clair : la vie ne peut pas être ôtée, à cause des dogmes suivants :

- L'homme a été créé à l'image de Dieu,
- Dans chaque être humain existe donc une étincelle divine,
- La vie humaine est sacrée,
- Chaque vie humaine est d'une infinie valeur.

Donc, l'être humain n'est pas un « bien-meuble »⁷ dans le Judaïsme.

C'est une *personne* qui a le droit de vivre, d'être honorée, et de jouir de sa vie, comme il l'entend (en respectant son prochain).

Néanmoins, la notion de *Justice* est aussi très importante dans le Judaïsme : « *Le Dieu saint sera sanctifié par la Justice* »⁸.

⁶ Ceci fait l'objet d'âpres débats entre les médecins et juristes !

⁷ Terme utilisé par Colbert pour la rédaction du Code Noir, lors de la traite négrière triangulaire.

⁸ Isaïe, chapitre 5, verset 16.

Le médecin juif se doit donc de respecter la vie à tout prix, mais aussi d'être juste.

Il ne peut pas abandonner son patient à la douleur et à l'indignité, au nom de *principes*. Il ne peut pas être injuste vis-à-vis de lui.

Ce qui compte avant tout, c'est la personne qui souffre, et non la prolongation de sa souffrance au nom de dogmes, parfois inhumains.

Voilà pourquoi, l'aide à mourir est parfois permise dans le Judaïsme.

3) L'approche du droit de mourir, selon la « Halacha »⁹

La préservation de la vie¹⁰ est de prime importance, ce qui explique qu'un soignant juif n'hésitera pas à se rendre au chevet d'un patient ou sur les lieux d'attentats, en Israël, le jour du shabbat ou même de « Yom Kippour »¹¹, où il est normalement interdit de travailler.

Mais le Judaïsme reconnaît-il le droit de se donner ou de donner la mort?

Il faut aussi prendre en compte, pour répondre à cette question, le fait, que dans la religion juive, la notion d'autonomie personnelle n'est pas illimitée : seul Dieu a le pouvoir pour ce qui est de la durée de la vie d'un individu.

Dès lors, l'acharnement thérapeutique peut apparaître contraire à ce principe, puisque la mort n'est plus « naturelle », car elle n'est pas décidée par Dieu.

De fait, la « Halacha » décline deux commandements¹², en apparence totalement contradictoires :

- Il faut sauver une vie, à tout prix, et donc la prolonger,
- Il faut soulager la douleur et la souffrance.

Que se passe-t-il lorsque ces deux commandements sont en opposition ?

Pour être plus concret, voyons le cas d'un patient, atteint d'un cancer. Prolonger les soins (chimiothérapie, prise d'antibiotiques puissants à cause des complications pulmonaires, chirurgie, etc.) l'expose à de grandes souffrances. Le patient refuse tout soin supplémentaire, car il ne veut plus endurer son calvaire.

Ou celui d'un blessé grave à la suite d'un attentat, défiguré, mutilé et présentant un pronostic de mort certaine ?

Que faire ?

La plupart des autorités rabbiniques¹³ pensent qu'il faut continuer les soins, sauf lorsque l'espérance de vie ne dépasse pas un an, selon avis de plusieurs médecins spécialistes. Le patient doit se trouver *vraiment* en phase terminale de sa vie.

De plus, la souffrance que le patient aura à endurer, en cas de continuation du traitement, deviendra insupportable, malgré les traitements appropriés contre la douleur.

Le patient doit avoir été pleinement conscient, lorsqu'il a exprimé son désir de ne plus être soigné.

Une fois ces conditions réunies, le patient peut refuser les soins intrusifs (chirurgie, chimiothérapie, traitements d'invasion douloureux), mais n'a pas le

⁹ La « Halacha », selon la religion juive, c'est la codification de tous les commandements (Bible et Talmud).

¹⁰ « Pikouach Nefesh » en hébreu.

¹¹ Jour le plus sacré dans le Judaïsme.

¹² « Mitsvot » en hébreu.

¹³ Parmi lesquelles se trouvent de nombreux médecins, étant donné ce qui a été écrit en introduction.

droit de refuser la nourriture (y compris par perfusion, même si le moyen employé ne paraît pas naturel), l'oxygène, l'eau, et les antibiotiques, étant considérés pour la circonstance, comme des « aliments ».

Quant au médecin, il n'a pas le droit de pratiquer une euthanasie active. Selon la « Halacha », ceci est considéré comme un assassinat.

Le Judaïsme s'efforce donc de trouver un équilibre entre les deux commandements cités précédemment :

Préserver la vie à tout prix / Lutter contre la souffrance.

C'est ce que nous a démontré, avec grande sagesse, le grand rabbin Guggenheim lors de son intervention à la journée de la SFFEM, le 2 octobre 2003¹⁴.

Bien sûr, dans la pratique, cela n'est pas simple ; prenons, par exemple, les cas de la maladie d'Alzheimer, des comas prolongés, de la mort cérébrale. Là, les praticiens se doivent de collaborer avec les familles, en fonction de ces 2 commandements contradictoires/complémentaires.

En Israël, les rapports entre la « Halacha » et la Cour Suprême de l'Etat ne sont pas simples, malgré le compromis historique opéré entre les fondateurs de l'Etat, et le Rabbinate, lors de l'indépendance.

Israël se veut et se détermine comme un Etat très moderne, et très avancé sur le plan de la Science, notamment en matière médicale ! Mais il est aussi héritier du Judaïsme, la plus ancienne et la fondatrice des 3 religions monothéistes.

En Israël, la synagogue n'est pas vraiment séparée de l'Etat, comme en France, mais la décision finale revient toujours à la Cour Suprême, en matière de décisions de fin de vie.

Néanmoins, l'avis rabbinique reste très important, d'autant plus, nous l'avons vu, qu'il est profondément basé sur le respect de la vie humaine.

4) Conclusion

Je conclurai par une citation du prophète Ezéchiel :

«Je leur donnai mes Lois, et leur fis connaître mes ordonnances, que l'Homme doit mettre en pratique, afin de vivre par elles. »¹⁵.

La vie, c'est aussi la qualité de la vie.

Que rajouter ?

Dr Bernard-Israël Feldman
Psychanalyste-Psychologue (Ph.D.)-Victimologue

¹⁴ Consulter le Web.

¹⁵ Ézéchiel 20, 11.

